

Communauté de Communes de Douve et Divette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt six du mois de janvier, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Président.

Etaient Présents :

Titulaires :

Henri DESTRÉS Président, Philippe LAMORT, Yves HAIRON, Brigitte LESOIF Vice-Présidents, Alain PINABEL, Joël POISSON, Dominique FRIGOT, Michel LE TERRIER, Daniel LEBOYER, Joël LIAIS, Claude FEUILLIE, Rémi MARTIN, Bernard GIROUX.

Suppléants : Johny GIRARDOT, Nicolas DUBOST.

Absents excusés : Sylvie DESMOTTES (suppléant Johny GIRARDOT), Pierre GRANDIN, Yves FOSSEY (suppléant Nicolas DUBOST), Pascale LE ROY, Joël JOUAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Joël LIAIS

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2011

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2011 est approuvé à la majorité des membres présents (3 abstentions pour raison d'absence : MM. LAMORT, PINABEL, LEBOYER).

2 - Aménagement de la Z.A. « Café Cochon » à Virandeville 2^{ème} tranche - Présentation de l'avant-projet sommaire

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la Z.A. « Café Cochon » à Virandeville.

Par délibération en date du 28 octobre 2010, le Conseil Communautaire a autorisé l'acquisition des terrains.

Par délibération en date du 22 septembre 2011, le Conseil Communautaire a confié la mission de maîtrise d'œuvre du projet au groupement TECAM- ALCEA de Saint Contest.

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone d'activités de 21 400 m² décomposée en 6 parcelles destinées à la commercialisation.

- Lot n° 1 : 9 000 m²
- Lot n° 2 : 1 724 m²
- Lot n° 3 : 1 700 m²

- Lot n° 4 : 1 700 m²
- Lot n° 5 : 1 740 m²
- Lot n° 6 : 3 232 m²

Les études d'avant-projet concernant les travaux d'aménagement font ressortir un coût estimatif de 202 650 € H.T..

Le coût estimatif de l'ensemble du projet s'élève à 336 000 € H.T comprenant l'acquisition du terrain, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les frais divers.

Ces travaux sont éligibles aux subventions du Conseil Général de la Manche et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le planning d'étude fait état d'un début de travaux en octobre 2012, et une commercialisation des lots début 2013.

Monsieur LAMORT s'inquiète sur la capacité du transformateur électrique situé sur la 1^{ère} tranche à accueillir la 2^{ème} tranche.

Monsieur GIROUX signale que l'enfouissement des lignes électriques aériennes de ce secteur est prévu. La capacité du transformateur va être revue à cette occasion pour la desserte de la 2^{ème} tranche.

Après avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'avant projet sommaire tel qu'il est présenté par le Cabinet TECAM.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Manche.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer et déposer le permis d'aménager auprès de la mairie de Virandeville.

3 - Reprise de réseaux suite à classement de voirie en domaine communal à Martinvast, lotissement le Clos des Rosées

La Commune de Martinvast envisage de récupérer la voirie du lotissement « Le Clos des Rosées ». Cette rétrocession ne peut être effective qu'à la condition que la Communauté de Communes récupère les réseaux d'eau potable et d'assainissement se trouvant sous cette voirie.

Dans ce cadre, la conformité et la bonne tenue des réseaux ont été vérifiées. Les essais réalisés ont été jugés favorables.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement « Le Clos des Rosées » peuvent donc être intégrés au patrimoine Communautaire à raison des équipements suivants :

Réseau d'eau potable :

- Canalisation PEHD diamètre 110 mm ; longueur 420 mètres
- Canalisation PEHD diamètre 125 mm ; longueur 58 mètres
- Canalisation PEHD diamètre 63 mm ; longueur 54 mètres
- 30 branchements

Réseau d'assainissement :

- Canalisation PVC diamètre 200 mm ; longueur 617,50 mètres
- 16 regards de visite DN 1000
- Canalisation de branchement PVC diamètre 160 mm ; longueur 89 mètres
- 30 branchements

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la reprise de réseaux suite à classement de voirie en domaine communal, du lotissement Le Clos des Rosées à Martinvast.

4 - Avenant n° 1 à la convention passée avec la Communauté de Communes de la Hague suite au raccordement EU du Village de la Castellerie à Sideville sur le réseau de Flottemanville-Hague

Une convention a été signée le 27 décembre 2007 entre la communauté de Communes de la Hague et la communauté de communes de Douve et Divette pour définir les conditions techniques et financières pour la collecte des eaux usées des habitations situées au Village de la Castellerie sur les communes de Flottemanville-Hague et de Sideville.

La CCDD a délégué par affermage le service public de l'assainissement des eaux usées à la Société Eaux de Normandie par contrat signé le 27 novembre 2008. Cette disposition nécessite d'adapter les termes de la convention qui existe entre les deux établissements publics pour le raccordement des eaux usées.

Il est proposé l'ajout de l'alinéa suivant à l'article 5 - Le fermier se substitue dans ses droits et obligations contractuelles à la collectivité CCDD pendant la durée du contrat qui les lie.

A cet effet, la Communauté de Communes de la Hague devra associer Eaux de Normandie à chaque démarche technique entreprise auprès de la C.C.D.D. conformément aux termes de la présente convention.

Eaux de Normandie percevant les redevances liées au service se substitue à la CCDD pour le financement des charges prévues dans la présente convention.

De cette façon, la CCH émettra les titres de recettes à l'encontre de Eaux de Normandie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention définissant les conditions techniques et financières du raccordement des eaux usées d'immeubles de la C.C.D.D. desservis par un collecteur d'eaux usées de la C.C.H. situé Village de la Castellerie sur les communes de Flottemanville-Hague et Sideville.

5 - Engagement et liquidation des dépenses d'investissement 2012 avant le vote du budget primitif

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation prévoyant : « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Compte tenu de ces dispositions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012 dans la limite de 25 % des dépenses inscrites en 2011, concernant les crédits suivants :

Budget assainissement

Crédits budgétisés au 2315 en 2011	Capital de l'emprunt Remboursement en 2011	Engagement possible	Engagement demandé au 2315 opération 16
2 389 720	243 500	536 555	50 000

6 - Débat d'orientations budgétaires 2012

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement.
- Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur établissement.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La loi du 6 février 1992, dans son article 11, a prévu qu'un débat sur les orientations budgétaires devait avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes qui sera présenté au Conseil Communautaire le jeudi 29 mars 2012, s'inspirera directement des orientations ci-dessous exposées. A ce titre, partant des données fondamentales du passé budgétaire de la Communauté de Communes, tout en intégrant diverses dispositions des lois de finances, nous poserons les orientations budgétaires des 3 prochains exercices.

Vous trouverez donc dans le présent rapport trois parties consacrées à :

1. L'analyse rétrospective des comptes de la Communauté de Communes.
2. Les dispositions législatives.
3. L'exposé des principales orientations budgétaires.

1 - L'analyse rétrospective des comptes de la Communauté de Communes

L'analyse rétrospective portera sur les comptes administratifs 2009, 2010 et sur le compte provisoire 2011.

L'ANALYSE DES DEPENSES

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Budget Général

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	92 802,46	103 638,85	15,00 %	153 553,64	19,95 %	+ 48,16 %
012	Charges de personnel	296 252,01	325 892,25	47,15 %	346 915,10	45,06 %	+ 6,45 %
014	Atténuation de produits		722,00	0,10 %			
65	Autres Charges de Gestion courante	71 373,78	71 353,95	10,32 %	82 049,68	10,66 %	+14,99 %
66	Charges financières	11 046,94	9 530,73	1,38 %	7 324,91	0,95 %	- 23,14 %
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	180 000,00	26,05 %	180 000,00	23,38 %	0 %
Total		674 179,89	691 137,78	100 %	769 843,33	100 %	+ 11,39 %

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », l'augmentation sur ce chapitre est exceptionnelle et principalement liée à l'étude pour la réalisation du PAVE et le diagnostic accessibilité des ERP.

Le chapitre 012 « charges de personnel », Le glissement vieillesse technicité est la principale raison de l'évolution des charges de personnel.

Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante, Les charges de ce chapitre représentent les différentes participations aux Syndicat Mixte du Cotentin, le Syndicat Mixte manche Numérique et la participation à l'investissement pose de la fibre optique et le Syndicat Mixte du SCOT avec la contribution au Syndicat et la participation à l'étude.

Le chapitre 66 « Charges financières » est en régression. Cette baisse est due à la diminution progressive de la dette.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente la participation du budget général aux dépenses d'investissement du budget assainissement. On constate une diminution depuis 2009 qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

Budget assainissement

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	97 169,81	4 714,49	8,20 %	15 722,50	18,66 %	+233,49 %
63	Impôts et taxes						
65	Autres Charges de Gestion courante	28 391,20			6 050,75	7,18 %	+ 100 %
66	Charges financières	58 462,82	52 768,66	91,80%	62 475,58	74,16 %	+ 18,40 %
67	Charges exceptionnelles						
Total		184 023,83	57 483,15	100 %	84 248,83	100 %	+ 46,56 %

Le chapitre 011 « charges à caractère général » correspond aux charges d'entretien du réseau et des postes de refoulement et à la participation au traitement des EU par la CUC, à partir de 2010 ces charges sont gérées par l'exploitant dans le cadre du contrat d'affermage. Seul l'entretien du réseau de la Vallée à Couville et les servitudes de passage restent à la charge de la CCDD.

Le chapitre 65 en 2011, correspond à la participation envers la CUC pour les usagers de Nouainville raccordés sur la CUC, cette dépense fait l'objet d'une recette de la part du fermier.

Nous notons la place importante des charges financières sur ce budget.

Budget déchets

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	144 856,78	102 609,94	25,03 %	103 058,49	28,46 %	+ 0,44 %
012	Charges de personnel	28 500,00	32 251,58	7,87 %	32 830,06	9,07 %	+ 1,79 %
65	Autres Charges de Gestion courante	268 352,60	273 194,16	66,65 %	224 867,43	62,10 %	-17,69 %
66	Charges financières	799,86	683,92	0,17 %	564,59	0,16 %	- 17,45 %
67	Charges exceptionnelles	292,08	1 121,91	0,28 %	749,65	0,21%	-33,18 %
Total		442 801,32	409 861,51	100 %	362 070,22	100	-11,66 %

Le chapitre 011 « charges à caractère général » diminution liée au nouveau marché de collecte des ordures ménagères avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » correspond au remboursement auprès du budget général du salaire du gardien de la déchetterie.

Dans le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » figure la participation au Syndicat Mixte Cotentin Traitement pour la partie traitement des déchets, tri sélectif et déchetterie. A signaler une baisse significative de notre participation liée au nouveau marché pour le tri au 1^{er} janvier 2011, mais aussi les bons résultats obtenus dans la qualité du tri.

Budget Eau

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	3 619,95	5 737,12	15,53 %	3 646,35	11,22 %	-36,44 %
65	Autres Charges de Gestion courante		370,07	1,01 %			
66	Charges financières	33 971,97	30 833,89	83,46 %	28 858,20	88,78 %	- 6,41 %
67	Charges exceptionnelles						
Total		37 591,92	36 941,08	100 %	32 504,55	100 %	-12,01 %

Le Chapitre 66 « charges financières » est en phase de désendettement.

Budget atelier de location

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
66	Charges financières	2 836,42	2 625,34		2 406,54		-8,33 %
Total		2 836,42	2 625,34		2 406,54		-8,33 %

Budget SPANC

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	2 781,49	2 731,95	11,43 %	4 512,71	19,51 %	+ 65,18 %
012	Charges de personnel	22 000,00	21 158,36	88,48 %	18 615,89	80,49 %	-12,02 %
67	Charges exceptionnelles	576,00	25,00	0,11 %			
Total		25 357,49	23 915,31	100 %	23 128,60	100 %	-3,29 %

Les charges de personnel représentent 60 % du salaire d'un technicien à temps complet.

Budget Z.A. « Café Cochon »

Chapitre		C.A. 2007	C.A. 2008	C.A. 2009	C.A. 2010	C.A. 2011 Provisoire
011	Charges à caractère général	166 954,82	201 098,64	14 122,96	1 130,31	1 292,69
Total		166 954,82	201 098,64	14 122,96	1 130,31	1 292,69

En 2007 nous avons procédé à l'acquisition des terrains et en 2008 et 2009 à l'aménagement des VRD de la ZA 1^{ère} tranche.

Consolidation des budgets

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
011	Charges à caractère général	355 353,45	220 562,66	18,05 %	281 786,38	22,09 %	+ 27,76 %
012	Charges de personnel	346 752,01	379 302,19	31,02 %	398 361,05	31,23 %	+ 5,02 %
65	Autres Charges de Gestion courante	368 117,58	344 918,18	28,22 %	312 967,86	24,54 %	-9,26 %
66	Charges financières	107 118,01	96 442,54	7,89 %	101 629,82	7,97 %	+ 5,38 %
67	Charges exceptionnelles	200 868,08	181 146,91	14,82 %	180 749,65	14,17 %	-0,22 %
Total		1 378 209,13	1 222 372,48	100 %	1 275 494,76	100 %	+ 4,35 %

Depuis 2009 les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général diminuent. Cet effet est principalement lié au transfert de certaines dépenses du budget assainissement à l'exploitant du contrat d'affermage, mais également la diminution du marché de collecte des ordures ménagères. A noter en 2011 une augmentation uniquement issue de la réalisation de l'étude sur l'accessibilité des ERP et le PAVE.

Les dépenses d'investissement (hors dette)

De 2009 à 2011 les dépenses d'investissement par budget représentent :

Libellés	C.A. 2009	C.A. 2010	C.A. 2011 provisoire	Structure 2011
Budget Général	555 712,33	948 656,09	2 281,49	0,15 %
Budget Général (opérations pour compte de tiers)	6 709,56	2 670,72	0	0 %
Budget assainissement	968 401,30	876 691,33	1 057 518,99	68,64 %
Budget Eau	400 445,33	1 158 202,50	460 831,61	29,91 %
Budget déchets	8 172,88	71 084,95	18 943,22	1,23 %

Budget atelier de loc.				
Budget SPANC			1 034,54	0,07 %
Total	1 939 441,40	3 057 305,59	1 540 609,85	100 %

L'ANALYSE DES RECETTES

A / L'évolution des recettes de fonctionnement

Budget Général

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
013	Atténuation de charges	67 940,64	73 875,67	9,10 %	85 205,70	9,35%	+ 15,34 %
70	Produits des services						
73	Impôts et taxes	378 650,00	438 572,00	54,01 %	552 753,00	60,64 %	+ 26,03 %
74	Dotations et participations	267 884,00	295 952,00	36,45 %	267 463,00	29,34 %	+ 9,63 %
75	Autres produits de gestion courante	2 748,34	1 818,28	0,22 %	6 079,22	0,67 %	+ 234,34 %
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	11 082,38	1 761,34	0,22 %	42,66	0 %	
Total		728 305,36	811 979,29	100 %	911 543,58	100 %	+ 12,26 %

Le chapitre 013 « atténuation de charges » comprend les remboursements liés au personnel (maladie, maternité, participation budget déchets salaire gardien déchetterie, 60% du salaire du technicien SPANC et la participation de la poste au salaire de l'agent).

Le chapitre 73 « impôts et taxes » qui représente 60 % des recettes de fonctionnement augmente du fait de l'évolution des bases d'imposition et les nouvelles constructions sur le territoire de la CCDD.

Les fluctuations entre les différents exercices au chapitre 74 « dotations et participations » sont principalement liées à l'augmentation ou la diminution du F.D.T.P. qui est basé sur les investissements réalisés par la collectivité 2 ans auparavant. A noter toutefois que la dotation de compensation des groupements a été amputée du montant de la TASCOM 23 949 € qui est réinjectée dans le FNGIR.

Au chapitre 77 « produits exceptionnels » étaient affectées les recettes provenant de la taxe professionnelle de zone perçue à tort par les communes et reversée par celle-ci.

Budget assainissement

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
70	Produits de gestion courante	276 898,39	207 712,04	53,57 %	377 144,98	66,00 %	+ 81,57 %
74	Subventions d'exploitation	200 000,00	180 000,00	46,43 %	185 202,39	32,41 %	+ 2,89 %
77	Produits exceptionnels	72 456,74			9 088,30	1,59 %	
Total		549 355,13	387 712,04	100 %	571 435,67	100 %	+ 47,41 %

Le chapitre 70 « produits de gestion courante » présente trois pôles distincts :

- Les Participations aux raccordements à l'égout. A noter, en 2011, en plus du recouvrement de produits sur les nouveaux lotissements, la PRE de l'enseigne LEROY MERLIN.
- la surtaxe de 0,68 € le m³ qui revient à la CCDD sur la redevance assainissement dont la ressource 2010 fait état d'un montant de 75 437,12 € et en 2011 de 80 321,26 €.

- La mise en place de la participation aux travaux de branchement depuis le 1^{er} janvier 2007 avec un montant de 32 834,48 € en 2009, 41 028,47 € en 2010 et 32 541,84 € en 2011.

Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » représente la participation exceptionnelle du budget général vers le budget assainissement. Cette somme étant reportée sur le budget d'investissement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » en 2009 représente le remboursement par Eaux de Normandie des redevances demandées par la CUC de Cherbourg au titre des abonnés de Nouainville.

Budget déchets

Chapitre		C.A.	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
70	Produits des services	480 759,87	485 232,92	98,47 %	489 991,09	98,12 %	+ 0,98 %
74	Subventions d'exploitation		2 740,00	0,56 %			
77	Produits exceptionnels	3 960,92	4 802,57	0,97 %	9 395,66	1,88 %	+ 95,64 %
Total		484 720,79	492 775,49	100 %	499 386,75	100 %	+ 1,34 %

Le chapitre 70 « produits des services » comporte le produit de la redevance ordures ménagères. A noter une augmentation du produit liée à de nouveaux habitants sur la CCDD.

Le chapitre 74 « subventions d'exploitation » représente la subvention allouée par l'ADEME dans le cadre de l'opération composteurs.

Le chapitre 77 représente la participation des usagers à l'acquisition des composteurs. A noter en 2011 le remboursement par le SMC de 8 500 € sur le montant de sa participation.

Budget eau

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
70	Produits de gestion courante						
74	Subventions d'exploitation	70 126,54	43 295,52	15,96 %	25 280,22	9,69 %	-41,61 %
75	Autres produits de gestion courante	224 728,43	228 007,37	84,04 %	235 601,32	90,31 %	+ 3,33 %
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
Total		294 854,97	271 302,89	100 %	260 881,54	100 %	- 3,84 %

Le chapitre 74 représente la participation du fermier au remboursement de la dette. La dette diminue et la participation aussi.

Chapitre 75 : L'augmentation de la ristourne est liée à l'urbanisation des communes de la C.C.D.D. et l'arrivée de nouveaux abonnés.

Budget atelier de location

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
75	Autres produits	9 720,06	9 827,10		9 859,50	100 %	+ 0,33 %
Total		9 720,06	9 827,10		9 859,50	100 %	

Loyers versés par la Téléphonie Centrale

Budget SPANC

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
70	Produits des services	29 255,00	24 044,00		11 761,00	30,67 %	-51,09 %
77	Produits exceptionnels				26 592,00	69,33 %	
Total		29 255,00	24 044,00		38 353,00	100 %	

Chapitre 70 : Montant des redevances SPANC perçues.

Chapitre 77 : Subvention Agence de l'Eau

Budget Z.A. Café Cochon

Chapitre		C.A. 2008	C.A. 2009	C.A. 2010	C.A. 2011 Provisoire		
70	Vente de terrains aménagés	202 290,00	91 650,00				
77	Subventions	42 800,00	38 000,00	15 200,00			
Total		245 090 ,00	129 650,00	15 200,00			

Le chapitre 70 représente le produit de la vente des parcelles

Le chapitre 77 la subvention au titre de la DDR

Consolidation des budgets

Chapitre		C.A. 2009	C.A. 2010	Structure 2010	C.A. 2011 Provisoire	Structure 2011	Evolution 11/10
013	Atténuation des charges	67 940,64	73 875,67	3,68 %	85 205,70	3,72 %	+ 15,34 %
70	Produits de gestion courante	878 563,26	716 988,96	35,62 %	878 897,07	38,35 %	-22,58 %
73	Impôts et taxes	378 650,00	438 572 ,00	21,78 %	552 753,00	24,12 %	+ 26,03 %
74	Subventions d'exploitation	538 010,54	521 987,52	25,93 %	477 945,61	20,86 %	- 8,44 %
75	Autres produits de gestion courante	237 196,83	239 652,69	11,90 %	251 540,04	10,98 %	+ 4,96%
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	125 500,04	21 763,91	1,09 %	45 118,62	1,97 %	+ 107,31 %
Total		2 225 861,31	2 012 840,75	100 %	2 291 460,04	100 %	+ 13,84 %

1) Les recettes fiscales directes

Tableau des bases fiscales de 2008 à 2011 (états 1259) :

Bases d'imposition	2008	2009	2010	2011	2010/2011
Taxe d'habitation	3 882 000	4 087 948	4 220 000	4 568 000	+ 8,25 %
Taxe sur le Foncier bâti	2 887 000	3 069 279	3 173 000	3 271 000	+ 3,09 %
Taxe sur le foncier non bâti	475 800	483 512	495 200	499 200	+ 0,81 %
Taxe professionnelle	3 459 000	3 619 000	3 869 000		
Cotis. Foncière des Entrepr.				602 100	
C.F.E. de zone				170 000	

Tableau des taux de fiscalité directe locale de 2008 à 2011 :

Taux d'imposition	2008	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	2,78 %	2,84 %	2,89 %	5,86 %
Taxe sur le foncier Bâti	3,62 %	3,69 %	3,76 %	3,76 %
Taxe sur le foncier non Bâti	6,04 %	6,16 %	6,27 %	6,57 %
Taxe professionnelle	1,44 %	1,47 %	1,50 %	
C.F.E.				2,81 %
C.F.E. de zone				19,44 %

Globalement la fiscalité directe locale de la Communauté représente :

Fiscalité directe locale	2008	2009	2010	2011	2009/2010
Taxe d'habitation	107 920	115 986	121 958	267 685	+ 119,49 %
Taxe sur le foncier bâti	104 509	114 464	119 305	122 990	+ 3,09 %
Taxe sur le foncier non bâti	28 738	29 919	31 049	32 797	+ 5,63 %
Taxe professionnelle	49 810	53 199	56 252		
C.F.E.				16 919	
C.F.E. de zone				33 048	
C.V.A.E.				48 214	
TASCOM				23 949	
Allocations compensatrices				9 534	
Prélèvement FNGIR				-75 439	
TOTAL FISCALITE	290 977	313 568	328 564	479 697	+ 46,00 %

Pour mémoire, la Loi de Finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et institué un nouveau panier de ressources fiscales de remplacement en faveur des collectivités qui est constitué, pour ce qui concerne la Communauté de Communes de :

- la Contribution Economique Territoriale (CET), elle-même composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
- La Taxe d'Habitation (TH) pour la partie antérieurement perçue par le Département
- La Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour la partie antérieurement perçue par le Département et la Région.

Ce qui représente en terme d'image pour le contribuable :

Sur 100 € d'impôts perçus par la Communauté de Communes en 2011 :

- 55,80 €** proviennent de la Taxe d'Habitation
- 25,64 €** proviennent de la Taxe sur le Foncier Bâti
- 6,84 €** proviennent de la Taxe sur le Foncier non Bâti
- 11,72 €** proviennent des ressources compensatrices de la Taxe professionnelle.

La Taxe Professionnelle de Zone de 2008 à 2011

Bases d'imposition	Taux d'imposition	Produit de la TPZ	
2008	420 000	8,28 %	34 776
2009	707 600	8,29 %	58 660
2010	1 221 000	8,29 %	101 221
2011	170 000	19,44 %	33 048

En 2008 et surtout en 2009, l'implantation de nouvelles entreprises sur les zones de Martinvast et Tollevast a provoqué une augmentation du produit de la TPZ.

Il convient de souligner que dans le cadre de la réforme de la TP, une compensation relais est versée en 2010.

A compter de 2011, la taxe professionnelle est supprimée. Elle est remplacée par la CFE de zone et une partie de la CVAE. La TASCOM vient également abonder parmi les composantes de remplacement. La CCDD devrait voir cette dernière taxe évoluer de façon intéressante avec l'arrivée des enseignes comme Leroy Merlin, Leclerc Drive.

2) la dotation globale de fonctionnement

D.G.F.	2007	2008	2009	2010	2011	2009/2010
Dotation d'intercommunalité	205 148	217 239	214 299	220 834	224 153	+ 1,50%
Dotation de compensation	27 452	27 452	27 960	28 044	5 814	-79,27 %
DGF totale	232 600	244 691	242 259	248 878	229 967	-7,60 %
Population DGF			7 360	7 482	7 581	+ 1,32%
DGF par habitant	32,31	33,72	32,92	33,26	30,33	-8,81 %
Coefficient d'intégration fiscale	0,378158	0,389812	0,384794	0,392504	0,398656	

A noter en 2011 la baisse de la dotation de compensation qui est amputée du prélèvement de la TASCOM d'un montant de 23 949 €. Le montant de ce prélèvement n'évoluera pas dans l'avenir, le produit de la TASCOM quant à lui augmentera en fonction de l'évolution de l'activité commerciale du territoire.

3) Fonds Départemental de la taxe professionnelle

F.D.T.P.	2007	2008	2009	2010	2011	2010/2011
F.D.T.P.	41 499	11 347	25 192	47 074	27 962	-40,60 %

Le Fonds Départemental de la Taxe professionnelle est versé par le département. La répartition est réalisée au titre des critères suivants :

- groupements défavorisés : annuités d'emprunts
- groupements défavorisés : dépenses d'investissement réalisées en N -2
- charges d'emprunts - contournement Est de Cherbourg (50 % de la participation de l'EPCI).

A noter en 2008 : le faible montant est lié aux investissements réduits réalisés en 2006 et à la baisse du reversement opéré par la Communauté de communes de la Hague sur la taxe professionnelle de l'établissement AREVA.

A ce jour, nous ne connaissons pas la position du département quant au devenir de ce fonds.

B / L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement doivent permettre le remboursement du capital de la dette et le financement des immobilisations.

Ces recettes peuvent être soit des ressources définitives (prélèvement sur la section de fonctionnement, F.C.T.V.A., remboursement T.V.A, subventions, produits des aliénations...), soit des emprunts.

L'emprunt correspond à un financement différé qu'il conviendra de rembourser ultérieurement, donc susceptible de pénaliser la structure financière dans le temps.

Aussi convient-il, pour tout investissement de rechercher le financement le plus adapté, mais surtout le moins pénalisant pour les finances de la Communauté de Communes. A ce titre l'obtention des subventions les plus larges du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau... répond à cette préoccupation.

En 2009, un partenariat engagé avec EDF-EPR Flamanville 3 dans le cadre du grand chantier qui a permis pour certains chantiers l'obtention d'aides spécifiques.

LA SITUATION DE LA DETTE

A/ L'encours de la dette de 2007 à 2011 (hors Intérêts Courus Non Echus)

Dettes	2007	2008	2009	2010	2011
Encours au 1/01 N	2 435 372	2 572 450	3 055 344	2 836 690	3 190 432
Amortissement de la dette	278 799	316 891	314 075	321 967	363 758
Capital emprunté	410 000	830 250	17 590	742 928	141 152
Encours au 31/12 N	2 566 573	3 085 809	2 758 859	3 257 652	2 967 826

En 2008, on constate une évolution du stock de la dette liée aux emprunts engagés pour les travaux de construction de la station d'épuration, des canalisations de transfert et de rejet et le programme pluriannuel de renouvellement du réseau AEP 2006-2007-2008.

En 2010 et 2011, de nouveaux emprunts ont été souscrits pour la 6^{ème} tranche d'assainissement.

B/ L'annuité de la dette 2005 à 2011 (hors I.C.N.E.)

Dettes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	289 306,47	290 955,42	278 798,98	316 891,37	314 075,56	321 966,55	363 758,29
Intérêts	89 296,62	80 041,56	73 986,67	76 106,93	109 411,24	93 569,47	102 696,66
Annuité	378 603,09	370 996,98	352 785,65	392 998,30	423 486,80	415 536,02	466 454,95

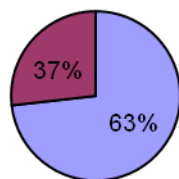
A partir de 2005 on assiste à un désendettement du budget eau par le solde de plusieurs emprunts. On constate, malgré les gros investissements engagés entre 2004 et 2007 que l'encours de la dette reste stable. L'impact des derniers gros investissements sur l'encours de la dette et le montant de l'annuité se fait sentir en 2008 et se poursuit en 2009, 2010 et 2011.

C/ L'annuité de la dette en 2011 par budget

Budget	Dettes en capital au 1/1/N	Intérêts	Capital	Annuité	Structure 2011
Général CCDD	180 812,65	7 320,65	48 804,59	56 125,24	12,03 %
Assainissement	2 262 277,97	64 507,33	235 500,80	300 008,13	64,32 %
Eau	657 603,50	27 897,55	69 095,31	96 992,86	20,79 %
Déchets	20 958,22	564,59	4 175,65	4 740,24	1,02 %
Atelier de location	68 779,69	2 406,54	6 181,94	8 588,48	1,84 %
Total	3 190 432,03	102 696,66	363 758,29	466 454,95	100 %

Le Budget assainissement représente 71 % du poids de la dette et 64 % de l'annuité globale.

Poids de la dette (annuité) sur le budget de fonctionnement 2011



■ Dépenses de fonctionnement 2011
■ Annuité (intérêts + capital) 2011

2 - Les dispositions législatives

Principale innovation pour les collectivités dans la loi de finances 2012 : la création d'une péréquation « horizontale » entre les communes. Mais la loi porte également sur les effets du gel des dotations et sur de nombreuses dispositions fiscales.

Il s'agit notamment de la **hausse du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 %**, mesure qui affecte les dépenses et les facturations émises par les collectivités locales dans la mesure où certains services publics locaux étaient soumis au taux réduit de TVA.

Pour les cantines scolaires avec fourniture des repas par un prestataire, le taux de 5,5 % est maintenu. S'agissant des cantines scolaires gérées directement par les collectivités locales, elles restent exonérées de TVA.

Pour la CCDD, les opérations bénéficiant du taux réduit et impactées sont les suivantes :

- les taxes, surtaxes et redevances perçues sur les usagers des réseaux d'assainissement,
- les opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets.

La fourniture d'eau reste assujettie au taux de 5,5 %.

Le nouveau mécanisme de péréquation

L'année 2012 sera marquée par la création d'un mécanisme de péréquation « horizontale », le Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dont l'objectif est d'assurer une redistribution des ressources entre les collectivités. L'article 144 de la loi de finances pour 2012 prévoit un prélèvement de 150 millions d'euros en 2012 sur les recettes fiscales de certains groupements de communes et sur certaines communes et fixe l'objectif d'une montée en puissance de ce prélèvement jusqu'à 2 % des recettes en 2016. Cet objectif sera atteint par pallier, avec des prélèvements respectivement égaux à 360, 570 et 780 millions d'euros au cours des années 2013, 2014 et 2015.

Les ressources du fonds en 2016 seront fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre soit environ 1 milliard d'euros).

Chaque ensemble intercommunal pourra être soit contributeur et bénéficiaire du FPIC, soit contributeur et non bénéficiaire, soit uniquement bénéficiaire ou encore aucunement impacté par le FPIC (ni en termes de prélèvement ni en termes de redistribution).

Prélèvements et reversements des ensembles intercommunaux du Pays du Cotentin au titre du FPIC selon les simulations (en €/hab.) - Assemblée Nationale, décembre 2012

Hypothèses retenues :

- Le fonds réparti est de 150 millions d'euros en 2012
- Le niveau de richesse est apprécié à partir du PFIA/hab. auquel est appliqué un coefficient logarithmique variant de 1 à 2 pour les ensembles intercommunaux compris entre 7 500 hab. et 500 000 hab. et plus
- Sont prélevés les ensembles intercommunaux dont le PFIA/hab. est supérieur à 90 % du PFIA moyen/hab.
- Sont bénéficiaires des reversements les ensembles intercommunaux classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (20 % PFIA, 60 % revenu moyen, 20 % effort fiscal)
- Les reversements du FPIC sont plafonnés à 10 % des ressources
- Les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est inférieur à 50 % sont exclus du reversement

EPCI	Nombre d'habitants En 2011	Prélèvement FPIC €/hab en 2012	Reversement FPIC €/hab en 2012	Solde FPIC €/hab en 2012	Montant total prélevé ou reversé en 2012	Montant estimé prélevé ou reversé en 2016*
CC de la Saire	3 343	0	5	5	16 715	100 290
CC Vallée de l'Ouve	5 040	0	5	5	25 200	151 200
CC de Montebourg	6 906	0	5	5	34 530	207 180
CC Douve et Divette	7 479	0	0	0	0	0
CC Côte des Isles	8 558	0	5	5	42 790	256 740
CC Saint Pierre Eglise	8 779	0	5	5	43 895	263 370
CC Sainte Mère Eglise	9 245	0	5	5	46 225	277 350
CC Val de Saire	9 417	0	5	5	47 085	282 510
CC Bricquebec	9 893	0	5	5	49 465	296 790
CC de la Hague	12 050	-40	0	-40	-482 000	-2 892 000
CC de Carentan	13 390	-2	5	2	26 780	160 680
CC de Les Pieux	13 706	-13	0	-13	-178 178	-1 069 068
CC du Bocage Valognais	16 130	0	5	4	64 520	387 120
CUC de Cherbourg	87 747	0	5	5	428 735	2 632 410
	211 683				165 762	1 054 752

*chiffre pouvant être révisé en fonction des clauses de revoyure et des évolutions législatives à venir.

On constate que les prélèvements importants réalisés auprès des CC de la Hague et des Pieux ne suffisent pas aux bénéficiaires du reversement du FPIC des Communautés de Communes du Pays du Cotentin. Le niveau de richesse de la majorité des CC est en dessous des seuils moyens du potentiel financier agrégé par habitant d'un territoire.

Seule la Communauté de Communes de Douve et Divette n'est pas impactée par le FPIC. Il convient néanmoins de réfléchir sur l'effort fiscal de la CCDD et la politique mise en place dans ce domaine. Les prélèvements au titre de la fiscalité sont faibles et ont peut-être exclus notre collectivité d'un éventuel reversement du FPIC. A contrario, les revenus moyens sur notre territoire étant au-dessus de la moyenne jouent un rôle important dans le non reversement du FPIC.

Les dotations de l'Etat en 2012

Conformément à la loi de programmation des finances publiques pour la période 2011-2014, les concours financiers de l'Etat sont gelés à leur niveau de 2011.

3 - Les orientations budgétaires proposées pour 2012

Hypothèses de travail :

Les impôts directs

Le Conseil Communautaire a décidé lors du vote des budgets 2002, 2003 et 2004 le maintien des taux des taxes additionnelles. En 2005 et 2006, le Conseil Communautaire a décidé la revalorisation des taux de 2 %. En 2007 et 2008, le Conseil a décidé de ne pas revaloriser les taux. En 2009 et 2010, il a été voté une augmentation de 2 % des taux. En 2011, la suppression de la TP et la mise en place de nouvelles taxes a invité les élus à figer l'évolution des taux.

L'évolution des taux des taxes additionnelles est liée au développement de nos compétences, il est important aujourd'hui de réfléchir au maintien d'une revalorisation même minime de ces taux. Pour 2012, au regard des nouvelles compétences, il est proposé de revaloriser les taux à hauteur de 2 %.

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat : la Loi de finances prévoit le gel de la dotation aux collectivités locales.

↑ la dotation de solidarité communautaire

Le transfert de la compétence petite enfance et notamment le Relais Assistants maternels invite des élus et la commission petite enfance à définir les modalités financières de mise en œuvre de la DSC pour cette compétence.

Les dépenses de fonctionnement

Le contexte particulier de stagnation des recettes, voire de leur régression nous conduit à surveiller les charges de fonctionnement dans leur ensemble.

Néanmoins, les données suivantes vont peser, sur l'élaboration du budget :

- La masse salariale va progresser au titre :
 - Du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) qui fait progresser mécaniquement la masse salariale,
 - De l'augmentation indiciaire des salaires,
 - De l'inflation,
 - De l'évolution des effectifs liée au développement de nouvelles compétences (création de zones d'activités, réflexion sur la construction d'une crèche, entretien et aménagement des cours d'eau).
 - De la réflexion sur la poursuite des délégations de services publics, eau, assainissement et collecte des ordures ménagères ou la mise en régie de ces services.
- Le budget transcrit les moyens nécessaires à l'exécution des missions de la Communauté de Communes
- L'accent est mis sur l'entretien des biens mobiliers et immobiliers.
- L'obligation d'équilibre des services industriels et commerciaux demeure une priorité. Pour 2012 aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

La projection des orientations ainsi définie sur plusieurs exercices nous conduit au scénario suivant :

Chapitre Fonctionnement - Dépenses		2011	Evolution 11/12	2012	Evolution 12/13	2013	2014
011	Charges à caractère général	280 000	-7,14 %	260 000	+3,85 %	270 000	400 000
012	Charges de personnel	398 000	+8,04 %	430 000	+4,65 %	450 000	675 000
65	Autres Charges de Gestion courante	313 000	+2,24 %	320 000	+9,38 %	350 000	360 000
67	Charges exceptionnelles	180 000	0	180 000	-16,67 %	150 000	100 000
Total fonctionnement dépenses - hors dette		1 171 000	+1,62 %	1 190 000	+2,52 %	1 220 000	1 535 000

Chapitre Fonctionnement - Recettes		2011	Evolution 11/12	2012	Evolution 12/13	2013	2014
013	Atténuation des charges	85 000	-11,76 %	75 000	0	75 000	75 000
70	Produits de gestion courante	879 000	+2,39 %	900 000	+5,56 %	950 000	1 028 000
73	Impôts et taxes	553 000	+1,27 %	560 000	+17,86 %	630 000	660 000
74	Dotations, subventions, partic.	478 000	+2,51 %	490 000	+2,04 %	500 000	520 000
75	Autres produits de gestion courante	251 000	-0,40 %	250 000	0	250 000	415 000
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	45 000	-44,44 %	25 000	0	25 000	25 000
Total fonctionnement recettes - hors dette		2 291 000	+0,39 %	2 300 000	+5,65 %	2 430 000	2 723 000

Capacité brute d'investissement	1 120 000		1 110 000		1 210 000	1 188 000
--	-----------	--	-----------	--	-----------	-----------

Annuité (capital + intérêts)	466 500		446 500		426 000	301 000
-------------------------------------	---------	--	---------	--	---------	---------

Epargne nette	653 500		663 500		784 000	887 000
----------------------	---------	--	---------	--	---------	---------

Les investissements

Au cours des trois dernières années, notre action a largement contribué à l'amélioration de notre situation financière.

Durant cette période et dans les deux autres années à venir, placées sous le signe du redressement, au travers d'une gestion rigoureuse, nous avons notamment :

- Procédé à l'équilibre des budgets à caractères industriels et commerciaux
- Maîtrisé l'endettement de la Communauté de Communes,
- Réalisé des investissements ambitieux afin d'optimiser notre service assainissement
- Organisé les services,
- Développé les outils et les méthodes,
- Maîtrisé la fiscalité.

Notre capacité d'investissement aujourd'hui s'élève environ à 650 000 €.

Pour 2012 et les années suivantes nous devons mettre en œuvre nos projets d'investissement selon des politiques définis par le Conseil Communautaire en place, qui, en terme de priorités, au moment de l'élaboration de ce D.O.B., se déclinent de la façon suivante :

- Dans un premier temps, je vous propose de finaliser les dossiers en cours :

- Programme pluriannuel de renouvellement de réseau AEP 2009-2010-2011 « Talfaret » à Couville
- 6ème tranche d'assainissement collectif : Pose du réseau collectif à Tollevast « ZA Les Hauts Vents » et le « Rocher », à Couville « Talfaret »
- Ensuite, il convient de privilégier et organiser les investissements producteurs de ressources pour l'économie locale, puis les investissements nécessaires au développement local.

Les premiers viseraient les équipements propices à l'action économique :

- Création et développement de nouvelles zones d'activités (Tollevast, Virandeville)
- Participation aux actions du Cotentin en partenariat avec le Syndicat Mixte

Les seconds viseraient les investissements nécessaires au développement de l'urbanisation et au déplacement de la population en zone rurale :

- Poursuite du développement des réseaux : assainissement
- Poursuite de la mise en place de services de proximité
- Réflexion sur le développement des services à la petite enfance et la construction d'une structure multi-accueil.

Les troisièmes porteraient sur les actions de développement durable avec dans un premier temps la contractualisation avec l'Agence de L'eau et les collectivités voisines dans le cadre du « Contrat global de l'eau ».

A ce titre, la Communauté de Communes en 2012 va devoir approfondir sa réflexion sur la prise de compétence dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau.

De plus, par souci d'efficacité et d'économie, il convient :

- D'entretenir le patrimoine communautaire :
 - Bâtiments
 - Réseaux
 - Matériel et mobilier
 - Espaces verts.
- De doter les services des équipements nécessaires à l'exercice de leur mission
 - Matériels divers
 - Matériel informatique
- De réfléchir sur l'optimisation de certains services et porter notre réflexion sur la mise en régie des services suivants :
 - Collecte et traitement des ordures ménagères
 - Gestion des services eau et assainissement
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Pour accompagner nos projets nous avons sollicité en tant que partenaires :

- L'Etat (DETR)
- Le Conseil Général
- L'Agence de l'Eau
- La Région

Il conviendra en 2012 de confirmer les axes qui font l'objet d'une intégration au contrat de territoire 2012-2014 avec le Conseil Général et qui se présentent comme suit :

- Accueil de la petite enfance et activités péri et extrascolaires
- Aménagement de l'espace

Il en sera de même pour les actions qui pourraient voir une inscription au titre du contrat de Pays et plus particulièrement dans le cadre de la convention territoriale.

Pour accompagner notre démarche, je vous rappelle que nous avons opté et retenu le principe de la programmation des investissements, notamment, dans le domaine du renouvellement du réseau de l'eau potable et dans la poursuite du développement du réseau collectif d'assainissement. Néanmoins, il conviendra de maintenir la plus grande prudence sur le montant des investissements envisagés.

Investissements structurants

Projets structurants - Dépenses	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6ème tranche assainissement (Nouainville, l'Oraille, Couville)			120 100	644 000	933 000	1 554 000	
Construction des locaux CCDD	36 000	8 778	555 700	803 840			
Station d'épuration	360 000	2 033 500	791 156				
Programme pluriannuel AEP	221 000	893 000	329 172		88 000	340 000	
station eau potable			11 270	968 000	325 000		
Crèche						50 000	850 000
Acquisitions foncières, aménagement de Z.A.	165 000	220 000				200 000	200 000
Total	748 000	3 155 278	1 797 398	2 415 840	1 346 000	2 154 000	1 050 000

Projets structurants - Recettes - Subventions	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6ème tranche assainissement (Nouainville, l'Oraille)			75 000	494 500	347 000	660 000	
construction des locaux CCDD			101 700	257 300	20 000		
Station d'épuration		1 477 200	807 421				
Programme pluriannuel AEP	27 300	279 000	189 568		17 000	109 000	60 000
Station eau potable				425 000	314 000		
Crèche							600 000
Acquisitions foncières, aménagement de Z.A.	165 000	220 000				80 000	
Total	192 300	1 976 200	1 173 689	1 176 800	698 000	849 000	660 000

Autofinancement	145 700	348 828*	623 709*	496 912	507 000	1 174 000	390 000
Financement par emprunt	410 000	830 250	0	742 928	141 000	131 000	0

*dont produit de la vente des locaux de la CCDD et du bâtiment industriel (588 000 €)

Investissements courants

Projets courants - Dépenses	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Renouvellement réseau AEP	82 000	60 000	184 200	42 000	80 000	80 000
Travaux réseau EU courant	126 000	154 765	229 800	92 600	60 000	150 000
Travaux extension local déchetterie				19 000		
Matériel et Mobilier	19 400	4 700	104 400	3 000	30 000	160 000
Total	227 400	219 465	518 400	156 600	170 000	390 000

Projets courants - Recettes - Subventions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Travaux réseau EU			190 000			
Matériel et Mobilier			35 000			
Total			225 000			

Autofinancement	227 400	219 465	293 400	156 600	170 000	240 000
------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Emprunt						
----------------	--	--	--	--	--	--

Conclusion

Suite à l'analyse des comptes de la Communauté de Communes et afin de préserver un équilibre budgétaire serein. Il convient de maintenir les orientations de principe de construction des budgets Eau, Assainissement, SPANC, Déchets, à savoir :

- Facturer à l'usager le coût réel du service
- Dégager une autonomie de ces budgets par rapport au budget général
- Maintenir la sincérité dans l'imputation des Dépenses et Recettes
- Préserver l'équilibre annuel des Dépenses et des Recettes
- Anticiper l'évolution des dépenses d'exploitation et d'investissement afin d'adapter la redevance et les emprunts à contracter.

Il conviendra pendant l'année 2012, de réfléchir au mode de gestion des services eau, assainissement et déchets à l'horizon de 2014. Pour ce faire, un projet de budget pour ces services devra être réalisé et étudié en tenant compte des spécificités de la régie.

Monsieur DESTRES insiste sur la nécessité dès 2012 d'organiser les études qui détermineront si les services eau, assainissement, déchets actuellement en délégation de service ont intérêt à passer en régie. Dès début 2013, nous devons connaître l'orientation qui sera retenue.

Monsieur PINABEL pense que l'interrogation porte notamment sur l'avantage de la régie au regard du prix de l'eau.

Monsieur DESTRES ouvre le débat sur l'augmentation éventuelle des taux de taxes additionnelles.

Monsieur LEBOYER souligne que la conjoncture du moment n'y est pas favorable étant donné que ce sont encore une fois les habitants qui vont supporter cette hausse.

Monsieur DESTRES fait remarquer que le produit résultant de cette augmentation est faible et couvrira à peine pour la collectivité l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur DESTRES rappelle également que les transferts de nouvelles compétences vers la CCDD réalisés ces dernières années n'ont apporté aucun financement de la part des communes. Les taux des taxes sont faibles sur la CCDD et ne pas augmenter n'est pas une solution. On le voit bien dans la restitution de la péréquation, l'effort fiscal réalisé par la collectivité a une place importante dans le calcul.

Monsieur LIAIS après un rapide calcul souligne que le produit approximatif s'élève à 0,67 € d'augmentation par habitant.

Monsieur LEBOYER déplore les transferts de charges exercés par l'Etat vers les collectivités territoriales.

Monsieur LAMORT souligne qu'il est préférable d'augmenter les taxes, les faibles revenus étant écrêtés sur certaines composantes de leur part. En contrepartie, une augmentation des redevances impacterait tous les ménages quel que soit leur revenu.

Monsieur PINABEL fait remarquer que les habitants recherchent le développement des services dans nos communes. Nous sommes obligés de suivre cette évolution.

Monsieur LIAIS demande quel sera l'impact du gel des dotations sur le budget communautaire.

Monsieur DESTRES souligne que les montants de dotations (intercommunalité et compensation) seront faiblement pénalisés.

7 - Décisions prises par le Bureau Communautaire

Travaux d'entretien des espaces verts des locaux de la CCDD

Afin de limiter les travaux d'entretien des espaces verts des locaux de la CCDD, il est proposé de procéder à la pose de paillage au pied des haies implantées sur le site.

L'entreprise Paysage HAIRON de Fierville les Mines propose de réaliser cette prestation pour un montant de 831,94 € H.T..

Le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents a donné son accord pour signer le devis à intervenir avec l'entreprise Paysage HAIRON pour un montant de 831,94 € H.T..

8 - Questions diverses

Suppression des arrêts de bus

Monsieur GIRARDOT souhaite connaître le bilan des concertations qui ont eu lieu entre le Conseil Général de la Manche et la CCDD au sujet de la suppression des arrêts de bus.

Monsieur DESTRES rappelle que la CCDD n'est plus organisateur secondaire du transport scolaire et cette compétence relève complètement du Conseil Général. Quant à la suppression des arrêts de bus, cette partie de compétence, qui dépend de la voirie (pose de mobilier urbain, et aménagement d'aire) doit faire l'objet d'un débat entre les communes et le Conseil Général. La

Communauté de Communes sert d'intermédiaire dans l'organisation des réunions de concertation entre les Maires et le Conseil Général.

Monsieur DESTRES souligne que selon les communes les débats font l'objet de protestations.

Monsieur PINABEL en supprimant les arrêts on pose des problèmes de sécurité et on reporte les risques sur les communes. On nous parle de concertations avec les Maires, mais l'objectif du Conseil Général est de supprimer 2 arrêts par commune sans prendre en compte les impacts sécuritaires qui en résultent. Le Vice-Président du Conseil Général en charge de ce dossier maintient ses positions. Plusieurs Maires demandent au Conseil Général de vérifier les risques encourus par la suppression d'un arrêt.

Monsieur LEBOYER regrette ce dispositif et souligne que nous allons vers de l'insécurité. Et, à terme, vers une suppression des circuits scolaires qui vont être délaissés par des parents en recherche de sécurité pour leurs enfants.

Réforme Territoriale

Au sujet de l'étude sur une grande intercommunalité évoquée par Monsieur CAZENEUVE et devant l'immobilisme de la CCH et de la CCP, la question se pose de concentrer cette étude sur les 4 communautés restantes, à savoir la CUC, la CCDD, la CC Saint Pierre Eglise et la CC de la Saire.

Le Sous-Préfet de Cherbourg s'impatiente devant l'immobilisme des Communautés du Cotentin.

Monsieur PINABEL a le sentiment que l'Etat a relâché la pression.

Monsieur DESTRES fait état d'articles de presse désobligeants. Les propos tenus sont humiliants pour nos agents.

Monsieur DESTRES rappelle que l'enjeu de la fusion est avant tout la mutualisation de nos moyens. Notre territoire présente une démographie croissante et un développement construit et modéré.

Malgré le peu de moyens humains, nous pouvons maintenir la comparaison et nous pouvons être fiers de nos agents et de nos élus.

Monsieur LEBOYER trouve honteux que de tels propos soient tenus et souligne que nous assistons à une mauvaise répartition de l'argent public.

Séance levée à 23 heures 30